

Conditions générales de vente / Stage Armor Camerata 6-11 juillet 2026

Organisateur du stage



ARMOR CAMERATA

Association des amis d'Armor Camerata
Adresse du siège : 27 rue Voltaire, 22190 Plérin
Référant du stage : Pereira dos Santos Dimitri
Numéro de téléphone : 07 78 05 65 36
Numéro de Siret : 929 149 912 00016
Code APE : 90.02Z
Mail : armorcamerata@homail.com
Site internet : www.armorcamerata.fr

Nature de la prestation

Ce stage a pour objectif principal de permettre aux participant·es de vivre une expérience musicale collective riche et formatrice, en alliant le travail en orchestre à la pratique de la musique de chambre, grâce aux conseils des musicien·nes intervenant·es de l'ensemble Armor Camerata.

Des ateliers d'accompagnement à la pratique seront proposés en milieu de semaine par des professionnels spécialisés (lutherie, posture, qi gong...)

Il donnera l'opportunité aux stagiaires de perfectionner leur interprétation, leur technique instrumentale, et de travailler la pratique collective tout en affûtant leur écoute et leur sensibilité artistique. Il permettra de favoriser la rencontre et l'échange, de permettre aux stagiaires de différentes origines musicales de se rencontrer, de partager leur expérience, et de progresser dans un cadre bienveillant et stimulant.

L'objectif final sera de monter deux concerts de fin de stage, qui permettront aux stagiaires de se confronter à un répertoire complet et de l'interpréter en public !

Public

Ce stage s'adresse aux jeunes à partir de 11 ans et aux adultes pratiquant Violon / Alto / Violoncelle / Contrebasse

Un minimum de fin de cycle 1 est attendu.

La cohabitation intergénérationnelle est une richesse sur le plan humain et sur le plan artistique. L'ensemble des stagiaires respecteront les consignes données, afin de respecter la sécurité et la santé de chacun, notamment des mineurs, sous peine d'une exclusion définitive du stage, ne donnant pas droit à remboursement.

Cotisation

Il est obligatoire d'être à jour de sa cotisation d'adhérent pour effectuer un stage. Le montant est de 10 € par personne participant au stage. L'adhésion est possible avant, ou au moment de votre inscription à un stage.

Modalités d'inscription

Le formulaire d'inscription est disponible sur le site internet d'Armor Camerata. Toute demande d'information peut être faite par mail ou par téléphone.

Pour être prise en compte, l'inscription doit être accompagnée de la fiche de liaison obligatoire et du paiement de l'acompte et du solde du stage avant le 30 avril 2026. En l'absence de paiement, aucune place ne peut être réservée, et l'effectif instrumental peut obliger le Directeur du stage à refuser une inscription.

Tarif et acompte

Le tarif du stage est de 275€. Les repas et l'hébergement ne sont pas inclus et sont à l'initiative et à la charge des participants.

- Un acompte de 100€ par participant (qui inclut 10€ de frais d'adhésion à l'Association – chaque participant doit être membre de l'Association) est demandé à l'inscription avant le 30 avril 2026.

- Le solde de 175€ est dû au plus tard 30 jours avant la date de début de stage. En l'absence de règlement intégral après cette date, l'Association se réserve le droit de disposer de votre place.

Modes de règlement

- Chèque à l'ordre de l'association Les amis d'Armor Camerata, en précisant au dos vos nom, prénom (joindre le chèque à la demande d'inscription).

- Virement bancaire à l'ordre de l'Association des amis d'Armor Camerata en précisant le nom du stagiaire.

Identifiant national de compte bancaire – RIB :

IBAN : FR76 1558 7208 9920 9104 032

BIC : CMBRFR2BARK

- En ligne par HelloAsso rubrique Les amis d'Armor Camerata - stage

Conditions d'annulation pour le stagiaire

Un droit de rétractation de 14 jours s'applique pour la prestation. Passé ce délai, en cas d'annulation de votre part, quel qu'en soit le motif, l'Association conservera :

Pour une période

Inférieure ou égale à 15 jours avant le début du stage :

100% du montant versé (acompte et/ou solde)

Comprise entre 16 jours et 30 jours avant le début du stage :

75% du montant versé (acompte et/ou solde)

Au-delà de 30 jours avant le début du stage :

25% du montant versé (acompte et/ou solde)

L'Association conservera également le montant de la cotisation d'adhésion

Conditions d'annulation ou modifications par l'Association

L'Association se réserve le droit d'annuler le stage, notamment si l'effectif est insuffisant pour permettre le bon déroulement du stage. Dans ce cas, l'intégralité des frais versés seront remboursés.

Afin d'assurer un projet musical ambitieux, l'association se réserve le droit de modifier le programme musical, la répartition des musiciens dans les différents orchestres.

Certaines activités sont proposées par des intervenants au cours du stage et peuvent être amenées à être modifiées ou annulées.

Ces différents cas ne peuvent donner lieu à aucun remboursement du stage.

Logistique

Le stage se déroule à l'espace Roger Ollivier de la ville de Plérin

Adresse : 13 Rue du Stade, 22190 Plérin

Horaires de prise en charge des stagiaires par l'association :

Du lundi au samedi de 9h à 17h

Un espace cuisine est disponible pour le temps du midi. Les stagiaires doivent prévoir leur repas.

Assurances

Chaque stagiaire doit être couvert par un contrat de responsabilité civile et corporelle pour la durée du stage.

L'association des amis d'Armor Camerata atteste d'une couverture d'assurance souscrite auprès de : Nom de l'assureur :

Numéro de contrat : TE92936798

Données personnelles

Les données personnelles transmises sont traitées informatiquement dans le respect de la RGPD. L'association s'engage à ne pas communiquer ces données à des tiers.

Médiation et gestion des litiges

En cas de litige, possibilité de recours à un médiateur.

Tribunal compétent